



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 10 janvier 2023 à 19 h, au Centre des loisirs et de la vie communautaire, au 2060, chemin des Hauteurs.

Sont présents Monsieur le maire, Yves Dagenais, madame la conseillère Chantal Lachaine, monsieur le conseiller Alain Lefièvre, monsieur le conseiller Serge Alarie, madame la conseillère Sonia Tremblay, formant quorum et siégeant sous la présidence du maire.

Est absent monsieur le conseiller Bruno Plourde.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Mathieu Meunier.

#### **2023-01-001**

##### **1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Serge Alarie et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

- 1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Constatation de l'avis de convocation par les membres du conseil
  
- 2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS**
  - 2.1 Adoption du Règlement n°1174-19-02 modifiant le Règlement sur les permis et certificats n°1174-19 afin d'ajuster les modalités relatives à un établissement d'hébergement touristique
  - 2.2 Adoption du second projet de Règlement n°1171-19-03 modifiant le Règlement de zonage n°1171-19
  
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
  
- 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

##### **1.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil municipal conformément au *Code municipal du Québec*.

#### **2023-01-002**

##### **2.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°1174-19-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N°1174-19 AFIN D'AJUSTER LES MODALITÉS RELATIVES À UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le Règlement a été précédé du dépôt du projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a mentionné l'objet du Règlement ainsi que les changements apportés entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption, le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

D'ADOPTER le Règlement 1174-19-02, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-01-003**

**2.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N°1171-19-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°1171-19**

Sur proposition de Serge Alarie, dûment appuyé par Alain Lefièvre, il est résolu :

D'ADOPTER le second projet de zonage n°1171-19-03 ayant pour objet d'interdire l'hébergement touristique de type « résidence principale » dans toutes les zones du territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée lors de la séance.

**2023-01-004**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Chantal Lachaine et appuyé par Sonia Tremblay et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 19 h 06.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

---

Yves Dagenais, maire

Je, soussigné, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 10 janvier 2023.

---

Matieu Meunier, directeur général et greffier-trésorier